FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869

Formation d'accompagnateur en milieu montagnard et rural
Module 1
Connaissances techniques et fondamentales
pour la fonction d'accompagnateur/accompagnatrice de randonnées pédestres

Annexe 1 : Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer :
  - au certificat de compétences d'accompagnateur en milieu montagnard et rural ;
  - à la première épreuve de l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

2 - Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage.

Âge minimum pour participer à un stage technique : 16 ans au premier jour du stage. Pas de limite supérieure.

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 14 participants.

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent, ou souhaitent organiser et conduire des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats qui se préparent à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme AMM.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles ou qui veulent développer une activité spécifique (photographie, bien-être, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 47 heures sur 8 jours consécutifs. Ce stage est organisé uniquement en internat.
- Ce stage (également appelé Niveau 1) est organisé en moyenne montagne. Il ne comporte pas d'escalade.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).

6 - Programme du stage :

Savoir s'orienter et utiliser une carte :
- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain.

Préparation de randonnée :
- Règles de conduite d'une randonnée.
- Arrêts prolongés ; vie en refuge ; le bivouac.
- Équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :
- Alimentation du randonneur.
- Secours en montagne ; Troubles liés au milieu.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'égarement.

Réglementation, responsabilité et assurance :
- La réglementation des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu.
- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.

7 - Équipement minimum obligatoire :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'une journée :
- Sac à dos (30 à 40 litres), vêtement chaud (pull-over), vêtement de pluie ,chapeau, gourde, coupe-vent, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie.
- Chaussures de marche à tige haute ou Mid haute recouvrant les malléoles, et semelles crantées antidérapantes (port obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain).
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (Type Compass Mc Kinley chez Intersport ou Silva Start au Vieux Campeur).
- Calculette (modèle de base), loupe à main éclairante à leds (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme blanche, compas.
- Une lampe frontale avec piles de rechange, un sifflet.
- Linge et nécessaire de toilette. Chaussures d'intérieur.
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS, etc.
- Draps fournis par l'établissement d'accueil.

Tout participant dont l'équipement est insuffisant, inadapté ou pourrait entraîner des risques pour lui ou pour le groupe de participants sera exclu du stage ou refusé pour les exercices et sorties sur le terrain. L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes sont évaluées pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le manuel de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/insuffisants" dont le stagiaire peut se prévaloir.
- Attestation de capacité d'accompagnateur fédéral de niveau 1 délivrée après réussite aux évaluations des connaissances et des aptitudes. Attestation de durée illimitée, valable sous réserve de posséder la Carte Montagne de la saison en cours.
- Inscription sur le livret de formation du/de la stagiaire, ou qui lui sera remis sur sa demande.

10 - Inscription : Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage (annexe 2).